

AMAP du Croissant - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Contrat d'engagement Légumes

Pour la période du 29 septembre 2022 au 21 septembre 2023, le présent contrat est passé entre :

Vanessa GEFFRAY

Les jardins de la Sanguèze

La blandinairie 44330 MOUZILLON

lesjardinsdelasanguèze@gmail.com

Tél. : 06 68 86 26 77

Et le **consom'acteur**, adhérent de l'association AAAC

Mr, Mme.....

Demeurant à.....

.....

Tél :/...../...../...../.....

Courriel :@.....

pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes pendant une durée de 44 semaines. Il n'y a pas de distributions les 22 décembre et 29 Décembre 2022, le 18 mai 2023 et le 13 juillet 2023 + 2 distributions courant Mars/Avril.

Cette année, vous devrez utiliser **2 jokers** qui vous permettent d'annuler **2 paniers** au cours de l'année. Le but est d'apporter plus de souplesse au consommateur pendant les périodes de congés. Afin de faciliter le travail du producteur, il est important de prévenir au moins 1 distribution à l'avance la prise de joker. Vous pouvez prévenir par mail soit le producteur soit le coordinateur.

Coordinateur : Emmanuel ROUX - eroux@free.fr

Engagements des producteurs :

Je soussigné **Vanessa GEFFRAY**, maraîcher à Mouzillon

Nous engageons à fournir un panier de légumes labellisés bio cultivés par nos soins toutes les semaines

Nous nous engageons à accueillir les adhérents au moins une fois pendant la saison

Nous adhérons aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : <http://amap-france.fr>

Engagement du consomm'acteur

Je soussigné Mr, Mme adhère aux statuts de l'Association des Amis des Amap du Croissant en réglant par chèque la cotisation de 5€

M'engage pour la période du 29 septembre 2022 au 21 septembre 2023, à soutenir **les jardins de la Sanguèze** dans sa démarche de production biologique.

Durant la saison, je m'engage à effectuer 2 permanences de distribution de 17h45 à 19h45 en m'inscrivant dès la signature du contrat sur le planning des permanences. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte et accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison. M'engage à venir chercher mon panier de légumes chaque semaine sur le lieu de distribution ou bien à le faire retirer par un tiers en cas d'impossibilité de ma part car la récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré.

Adhère aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site: <http://amap-france.fr>

Les distributions

Celles-ci ont lieu le jeudi de 18h00 à 19h30 à la Maison de Quartier de La Bottière - 147 Route de Sainte Luce - 44300 Nantes.

Prix de la « part de récolte » et modes de paiement

Part de récolte	PETIT PANIER (1 pers)	PANIER MOYEN (2 pers)	GRAND PANIER (famille)
Montant du panier	10,00€	14,00€	17,00€
Nbr de distributions	44	44	44
REGLEMENT	11 chèques de 36,66€ + 1 de 36,74€ ou 4 chèques de 110€	11 chèques de 51,33€ + 1 de 51,37€ ou 4 chèques de 154€	11 chèques de 62,33€ + 1 de 62,37€ ou 4 chèques de 187€

Faisant acte d'engagement solidaire avec le jardin, j'établis mon règlement à l'ordre **Les jardins de la Sanguèze**, et date les chèques du mois de dépôt à la banque souhaité.

Engagement des parties

Le producteur

Fait à NANTES le, __ / __ / 20 __

Le titulaire